

---

Adresse de la société populaire de Nevers, qui félicite la Convention du décret salulaire qui ordonne l'incarcération de tous les gens suspects, et demande des commissions temporaires pour tous les départements, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Nevers, qui félicite la Convention du décret salulaire qui ordonne l'incarcération de tous les gens suspects, et demande des commissions temporaires pour tous les départements, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 341-342;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20464\\_t1\\_0341\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20464_t1_0341_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

parent, ni ami, nous vous jurons de les conduire en Brutus sous le glaive de la loi. Et tandis que nos frères d'armes écraseront les ennemis de l'extérieur, que les ennemis de l'intérieur tremblent, car nous sommes décidés à ne leur faire aucune grâce. Nous fabriquons le salpêtre destiné à leur destruction et nos âmes seront inébranlables. Plutôt la mort que l'esclavage, voilà nos destinées. Plus les ennemis de la liberté tenteront de nous dissoudre, plus notre âme sera animée d'une juste colère. Si nos bras nerveux sont utiles à votre tranquillité, parlez et notre sang est prêt à couler jusqu'à la dernière goutte, pour votre conservation, et pour le bonheur de la République. Nous le jurons en présence de nos dignes représentants, et nous serons fidèles à nos serments, vous pouvez le croire. Vive la Montagne (1).

[Suit la liste des dons reproduite au p.-v.]

## 29

La commune de Châtillon, chef-lieu du 8<sup>e</sup> canton du district de l'Égalité, département de Paris ; le conseil général, le comité de surveillance et la société populaire, se joignent à tous les Républicains pour féliciter la Convention nationale de ses travaux, demandent la punition des traîtres, et promettent de périr tous pour la cause de la liberté et pour défendre la Convention nationale. Ils offrent du salpêtre pour servir à exterminer les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens représentants,

Nous venons au nom de tous les citoyens de la commune de Châtillon, chef-lieu du 8<sup>e</sup> canton, district de l'Égalité, département de Paris. Municipalité, Conseil général de la commune, comité de surveillance et Société populaire, nous ne formons tous qu'une même famille ayant les mêmes sentiments et travaillant conjointement pour la même cause qui est celle du soutien de la République (*Applaudi*). Nous venons, dis-je, nous joindre à tous les vrais républicains pour vous féliciter de vos travaux, vous conjurer de n'épargner aucun des traîtres qui sous l'apparence trompeuse d'une énergie hypocrite, ne cherchaient qu'à nous replonger dans l'esclavage de nouveaux tyrans. Périrent à jamais ces exécrables égoïstes qui, sous l'apparence de prendre les intérêts du peuple ne cherchent qu'à s'engraisser de son sang et de ses sueurs, qu'ils soient effacés du livre des vivants et que leurs noms ne soient prononcés qu'avec horreur.

Seroit-il possible qu'ayant terrassé notre dernier tyran couronné, nous soyons encore plongés dans les fers ? Non, il n'en sera pas ainsi, indignes conspirateurs ! en qui le peuple

(1) C. 299, pl. 1047, p. 49. Signé : CHAPPELLE (*v.-présid. de la Sté*), BENOIST, SEGUIN fils, MATHIEU (*trésor.*), BOCHUS, PELTIER, CHAMBOIS, ROUBAUD, GOPE, VINANT, BERNADIN, RULLAUD, CORDIER, GRIVELLE, LEFRANC.

(2) P.V., XXXIV, 126. B<sup>n</sup>, 11 germ. (suppl<sup>t</sup>) ; *Mon.*, XX, 47 ; *J. univ.*, n<sup>o</sup> 1584 ; *Débats*, n<sup>o</sup> 552, p. 77.

avoit mis un instant sa confiance. Vous recevrez tous le châtiment que vous méritez ; votre turpitude se découvre à chaque instant à l'œil surveillant des vrais patriotes. Nous périrons tous s'il le faut pour une cause aussi juste, et nos corps serviront de remparts pour vous arrêter dans votre course vagabonde. Et toi, Montagne inaccessible, véritable écueil des malveillants, reste inébranlable. Le peuple est là pour te soutenir et tu seras invincible. Continue de lancer tes foudres dévorantes, et loin d'arriver à la cime, ils seront terrassés par la seule vue du premier pas à franchir.

Et nous aussi nous avons fabriqué un peu de salpêtre que nous vous offrons ; notre regret est de ne rien pouvoir présenter davantage. La stérilité de notre sol en est la seule cause. Puisse ce peu aider à terrasser le dernier de nos ennemis. S'il est nécessaire, nous sommes prêts à démolir partie de nos maisons pour ces objets.

Nous te renouvelons, Mont terrible aux tyrans et à leurs satellites, le serment de vivre libre ou mourir. Nous voulons la liberté et l'égalité, la République, une indivisible et impérissable. Vive la République, Vive la Montagne (1).

## 30

La société populaire de Nevers félicite la Convention nationale du décret salubre qui ordonne l'incarcération de tous les gens suspects. « Ainsi, dit-elle, nous serons bientôt délivrés de tous les soi-disant honnêtes gens, qui ont si long-temps calomnié, insulté, tourmenté, vexé les amis du peuple. ». Elle demande des commissions temporaires pour tous les départements, et que les détenus jusqu'à la paix soient transférés d'un département dans un autre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Nevers, s. d.*] (3).

« Législateurs,

Du haut de cette Montagne l'espoir de tous les vrais amis de la Liberté, le soutien de la République vous avez prononcé le décret terrible et foudroyant pour les traîtres, qui ordonne l'incarcération de tous les gens suspects, ce décret salubre auquel tous les patriotes ont applaudi a reçu son exécution à Nevers, bientôt nous serons délivrés de tous les soi-disant honnêtes gens qui dans notre commune ont si longtemps calomnié, insulté, tourmenté

(1) C. 298, pl. 1034, p. 13. Signé : LEMAIGNAN, (*v.-présid.*), MARTIN (*v.-présid.*), RINQUENOIR (*secrét.-greffier*), JOHIN, G. SAUDRIN, J.-B. MAMBOURION (*notable*), COREZ fils, GUARIAU, LANDA (*off. mun.*), ALLIX, J.P. MARTIN, S. SAUDRIN, DOUILLET, Mathieu RAFARD, SIEULLE, David SIEULLE, CHARPENTIER, Fr. CHAMPY, J.F. MOURAT, J. THEVENON, LUNEL, CAUVILLE, LEBÈGUE, CHAUREY, A. LOUIS, MERIAS, LATRÉ, HENRY, MORICARD, J. DUTROIS, P.D. CHAMPY, THEVENON fils, COURTOIS, GUÉTARD, BOURGUIGNON, CAUSIEN-SARETTE, VILLET, CHÉRON (*secrét. adj<sup>t</sup>*), TAFARD (*secrét.*).

(2) P.V., XXXIV, 127.

(3) C. 299, pl. 1047, p. 47.

et vexé les amis du Peuple et les sans-culottes auront l'agrément de ne rencontrer que des frères et des amis. Mais ces hommes que la Société a vomis de son sein s'agitent encore au fond de leurs retraites, ils cherchent encore à répandre le poison qui les dévore, il seroit bien à désirer qu'ils disparussent tous du sol de la Liberté qu'ils souillent par leur présence; en attendant ce moment désiré, nous vous demandons, Législateurs, de décréter qu'une Commission temporaire sera établie dans notre département de la République.

Cette commission examinera la conduite des détenus; ceux qui seront innocents (s'il en est parmi eux) rentreront dans le sein de leurs familles; ceux qui seront reconnus et jugés ennemis de la République payeront de leur tête leurs crimes et leurs forfaits; ceux enfin qui, sans mériter la mort, auront montré une indifférence criminelle pour la Révolution, tous ceux qui seront déclarés suspects, resteront incarcérés jusqu'au moment où sans craindre qu'ils puissent se réunir à nos ennemis extérieurs, vous les bannirez ignominieusement du pays de la Liberté qu'ils sont indignes d'habiter, et vous les enverrez dans des lieux où ils pourront courber à leur aise le cou sous le joug infâme d'un despote aussi vil et aussi scélérat qu'eux. Mais pour que du fond de leurs prisons, ils ne puissent en aucune manière être dangereux; il faut qu'ils n'ayent aucune relation avec leurs parents, leurs amis, leurs créatures, ces hommes mous et sans énergie qui cherchent à apitoyer sur leur sort; il faut qu'ils soient entièrement isolés comme le rebut de la Nature. Ordonnez, Législateurs, que ceux qui seront condamnés à la détention jusqu'à la paix soient transférés d'un département dans un autre. Cet échange d'aristocrates déjouera entièrement leurs projets sinistres. Cette mesure, nous le croyons, est digne des Montagnards. Il n'est plus temps de ménager nos ennemis. Ces scélérats s'ils le pouvoient perceroient de leurs poignards le cœur de tous les patriotes comme ils ont percé celui de Marat.

Que du sommet de la Montagne la foudre révolutionnaire écrase tous ces êtres impurs qui regrettent l'Ancien régime et cherchent à ébranler cette République que nous sommes tous disposés à défendre au prix de notre sang. Vive la République! Vive la Montagne! »

F. GUINIER, LETHUILLIER, FRELET,  
LASNEVAUVIGNE (*secrét.*), PATURELLE.

### 31

Le district, la municipalité, le comité de surveillance-révolutionnaire, la garde nationale et la société populaire de Montagne-Bon-Air applaudissent aux mesures vigoureuses de la Convention nationale contre les ennemis du peuple, à la découverte de l'infâme complot et à la punition de la faction scélérate qui vouloit mettre le peuple en insurrection contre la liberté; ils n'attendent que des succès du zèle et du courage des législateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIV, 127. M.U., XXXVIII, 203.

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

La Patrie vous doit encore une fois son salut. Une faction scélérate qui vouloit mettre le peuple en insurrection contre la liberté est par vous abattue, et l'énergie que vous avez déployée dans cette circonstance va de nouveau prouver aux ennemis de la République que leurs efforts liberticides doivent se briser aux pieds de la Montagne dont le sommet doit écraser tous les conspirateurs.

Pitt, cet infâme agent de la tyrannie, n'a point avec son or enlevé des amis de la Liberté, car il s'étoit adressé à des hommes immoraux et corrompus qui jamais n'ont pu de bonne foi servir une cause aussi belle et qui ne peut triompher que soutenue par la vertu.

Courageux Montagnards, colonne inébranlable de la Liberté, le peuple va vous dire, de toutes les parties de la République, que vous avez encore une fois bien mérité de lui et ce sera votre récompense, la seule qui convienne à des républicains et qui soit digne de vos courageux efforts.

Qu'ils tremblent les ennemis des droits de l'homme: on ne cache point impunément aux yeux du peuple ce qui lui présente son bonheur, et en même temps qu'il arrache le voile qui lui dérobe, le masque des conspirateurs tombe et la scélérate est punie.

Ils se sont trompés, les traîtres, quand ils ont cru qu'ils pouvoient faire du peuple l'instrument de leur passion, quand ils ont cru que ce peuple qui, depuis 5 ans, a fait d'innombrables sacrifices, pouvoit servir une autre cause que celle de la Liberté. Non, Législateurs, le Peuple suivra constamment l'étendard sous lequel vous voulez le conduire au bonheur; c'est de vous, c'est de vous seuls qu'il l'attend et vos travaux depuis le 31 mai lui en sont les garants.

Dégagés maintenant de deux factions qui par des routes différentes tendoient à opprimer la liberté, nous n'avons plus à espérer que des succès. Maintenant que l'immoralité et le crime sont abattus, les vertus vont paroître et sur elles se fondera les bases de la République. C'est alors que les peuples qui gémissent encore dans les chaînes de l'esclavage feront justice de leurs usurpateurs. proclameront les Droits de l'Homme et ouvriront des temples à la Raison.

C'est le vœu des Républicains composant les autorités constituées, la garde nationale et la Société populaire de Montagne-Bon-Air dont les principes toujours constants les portent à se rallier autour du centre unique et le seul susceptible de sauver la chose publique (1).

(1) C. 299, pl. 1047, u. 46. Signé: DUFRESNAY (*président et c<sup>o</sup> pour le distr.*), GAULZ (*présid. de la Sté popul.*), LEBRUN (*command' en chef du 2<sup>e</sup> b<sup>no</sup>*), BUSSIÈRE (*c<sup>o</sup> de la municip.*), MENBAUT, THEVENIN (*du C. révol.*), DOGUET, MASSIN, GUYARD (*adjud' du 1<sup>er</sup> b<sup>no</sup>*), PONCE (*c<sup>o</sup> de la Sté popul.*), BARTHES, BOULLY (*artilleur*), HUSSON, MUCIUS (*adjud' du 2<sup>e</sup> b<sup>no</sup>*), SIMONNOT (*c<sup>o</sup> de la Sté popul.*), CHARPENTIER, GIRARD, HURTAUD, POUGET (*secrét. de la Sté popul.*), DELAVALADE, PAYNEL (*de la Sté popul.*).